



## Renouvellement du Conseil d'administration (CA) de l'Inserm Mandature 2025-2029



Cette élection se déroulera du 17 au 24 Mars 2025

**Le SNPTES, présent à l'Inserm depuis 2014, est aujourd'hui implanté dans toutes les régions. Au sein des Unités mixtes de recherche (UMR), des relations professionnelles unissent les personnels de la recherche quels que soient leurs statuts et leurs établissements de gestion.**

**Ainsi, le SNPTES, par sa présence à la fois dans les universités et dans les organismes de recherche, fédère l'ensemble des personnels impliqués dans le monde de la recherche.**

Le SNPTES est présent au Conseil d'Administration (CA) avec 2 élus (chercheur et ITA) ainsi qu'au Conseil scientifique (CS), au Comité Social d'Administration d'Établissement (CSAE), dans toutes les commissions scientifiques spécialisées (CSS), et dans les Formations Spécialisées en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) et FSSSCT en régions. Le SNPTES est aussi présent dans les Commissions administratives paritaires (CAP) d'Ingénieurs de recherche, d'Ingénieurs d'étude et des Techniciens ainsi qu'au Comité national d'action sociale (CAES).

**Depuis 2018, le SNPTES est le syndicat le plus représentatif des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le SNPTES est écouté et obtient des résultats.**

**Après avoir activement participé à la Loi de Programmation de la Recherche, nous avons obtenu des mesures de repyramidage favorisant la promotion et les carrières des chercheurs ainsi que la revalorisation des régimes indemnitaires de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et par conséquent de l'Inserm incluant les contractuels :**

- pour les chercheurs, la mise en place des augmentations des primes (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs : RIPEC1), l'obtention du grade hors échelle B ;
- pour les Ingénieurs et Techniciens, nous avons obtenu la réévaluation de la prime (IFSE) et la promotion des ingénieurs d'étude Hors Classe par la sélection professionnelle.

### Le SNPTES s'engage :

- 1 - **Pour développer l'attractivité de l'Inserm et renforcer le sentiment d'appartenance du personnel à l'institut**, le SNPTES agira ;
  - ✓ pour un vrai déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences et une politique active de promotion des personnels notamment par des concours internes,
  - ✓ pour développer une évaluation juste, constructive et utile des unités et des personnels, (évaluation individuelle permettant un suivi d'avancement de carrière/poste),
  - ✓ pour un appui à la recherche pérenne et de bonne qualité pour toutes les unités de recherche par un rapprochement de l'administration centrale et des délégations régionales des personnels dans les équipes de recherche (sentiment d'appartenance).
- 2 - **Pour l'égalité et le bien être sur les lieux de travaux des différents personnels**, le SNPTES s'engage :
  - ✓ pour promouvoir l'égalité femme / homme, en particulier prévenir et traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes,
  - ✓ pour mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle,
  - ✓ pour une prise en compte réelle de la souffrance au travail et la mise en place de mesures appropriées ;
  - ✓ pour une augmentation des budgets récurrents ; pour que tous les agents travaillent dans des locaux décentes et disposer de moyens humains et financiers dans les délégations. Améliorer le support à la recherche et simplifier les démarches administratives.

## Le Conseil d'administration à l'Inserm :

Le CA est la seule instance décisionnaire où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Il est consulté, entre autres, sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ainsi qu'à l'élaboration des règles statutaires et indemnitaires, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. Les séances du CA se tiennent en présence des représentants des Ministères de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la Santé, du Budget et des industries ainsi qu'un représentant du CNRS, des CHU, et des universités.

### Il délibère notamment sur :

- ✓ les grandes orientations de l'Institut, le plan stratégique et le projet de contrat pluriannuel ;
- ✓ les mesures générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut.

### Il doit approuver :

- ✓ le rapport annuel d'activité de l'Institut ;
- ✓ le compte financier et le budget de l'Inserm ;
- ✓ la participation de l'Inserm à des organismes dotés d'une personnalité morale, la création de filiales, les prises, cessions et extensions de participations financières.

**Vos représentants élus siègent pour défendre votre vision de l'Inserm. Ils sont particulièrement vigilants sur les choix prioritaires des affectations budgétaires et des dotations récurrentes.**

**Le SNPTES pense que, dans un contexte de très forte compétitivité internationale, les bonnes performances de la recherche française sont un résultat fragile qu'il ne faudrait pas compromettre par des modifications structurelles dont l'opportunité n'aurait pas été suffisamment réfléchi.**

- ✓ **À l'occasion du renouvellement des membres du conseil d'administration, le SNPTES souhaite porter au cœur de notre institut les avancées qu'il aura négocié au niveau ministériel, permettant ainsi la mise en œuvre des orientations voulues par les agents et portées par les élus à tous les niveaux de la chaîne de décision.**

**Dans toutes les instances où le SNPTES est représenté, nos élu(e)s, défendent avec conviction et détermination vos intérêts quel que soit votre statut (chercheurs, ITA, contractuels) dans un esprit volontariste et constructif. Nos représentants participent aux groupes de travail et sont forces de propositions afin de défendre efficacement vos droits et revendications légitimes pour des avancées concrètes.**

**Pour ce nouveau mandat, le SNPTES souhaite poursuivre son engagement et portera au conseil d'administration une parole forte autour de plusieurs revendications :**

- ✓ **pour défendre la place de l'Inserm comme opérateur national de recherche de référence dans le domaine de la recherche en biologie santé, garant d'une recherche de qualité et pilote d'une stratégie nationale. Nous pensons que notre institut doit garder une position d'équilibre avec ses partenaires (CNRS, universités et CHU) et ne pas devenir une simple agence de moyens ;**
- ✓ **pour un budget où l'emploi sera pris en compte. Le SNPTES fait de l'accès au statut de fonctionnaire la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi afin d'assurer le maintien des savoirs et des compétences au sein des structures de recherche et des délégations régionales.**

**VOTRE VOTE EST IMPORTANT  
VOTEZ ET FAITES VOTER SNPTES**



Education nationale – Enseignement supérieur – Recherche – Culture – Jeunesse et Sports

**Vos candidats SNPTES UNSA pour les élections  
au Conseil d'administration de l'Inserm  
Mandature 2025-2029**



**LISTE CHERCHEURS**

Laurence PANICOT-DUBOIS  
CRHC Marseille  
David VAUDRY  
CRHC Paris  
Jean-Luc POYET  
DR2 Paris  
Marion LAPIERRE  
CRHC Montpellier  
Alexandre BENMERAH  
DR2 Paris  
Alice SERAFIN  
CR Nantes

**LISTE ITA**

Richard BACHELIER  
IR Marseille  
Claudia DE TAPIA  
AI Strasbourg  
Florence BAYEUX  
TECE Paris  
Olivier GRIBOUVAL  
IR Paris  
Magalie BENARD  
IR Rouen  
Lionel DESRAYAUX  
TECN Paris



Venez visiter notre site web  
<https://www.snptes.fr/>

et notre espace de discussion  
<https://forum.snptes.fr>

